

# AVIS PUBLIC

2016-019

## Séance extraordinaire du conseil

### Budget 2017

*Suivant les dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), avis public vous est donné de ce qui suit :*

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, **le lundi 19 décembre 2016, à compter de 20 h.**

Au cours de cette séance, le conseil municipal procédera à l'adoption du **Budget 2017**, à l'adoption de son programme triennal d'immobilisation et à l'adoption des taux de taxes et des tarifs pour l'année 2017.

Toute la population y est invitée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 9<sup>e</sup> jour de décembre 2016.

Le directeur général,

Rick Tanguay

## **Certificat de publication**

Je Rick Tanguay, directeur général de la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public, à l'Hôtel de Ville et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes en date du 9 décembre 2016.

Donné à Chute-aux-Outardes, le 9e jour de décembre 2016.

Le directeur général,

Rick Tanguay